

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28643**

Intitulé

Technicien(ne) son

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut des métiers de la communication audiovisuelle de Provence (IMCA Provence), Institut musical de formation professionnelle	Directeur de l'IMCA Provence, Dirceteur

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien du son participe à la réalisation et à l'exploitation d'un produit sonore destiné au public, à l'aide de matériels son, lumières et vidéo nécessaires au bon déroulement d'un spectacle ou d'une séance d'enregistrement. Il assure :

- la préparation et la gestion (rangement, première maintenance...) ainsi que le déplacement du matériel nécessaire, adapté aux types de lieux et aux contraintes rencontrées,
- l'installation et le réglage des équipements : microphones, enceintes, câbles... tout en gérant le placement et les relations avec les musiciens
- Le pré-réglage des instruments et le réglage des micros en lien avec les instruments
- la captation et l'exploitation sonore
- le mixage et le mastering, réalisé en fonction des tendances musicales, dans le cas de l'enregistrement en studio, et la diffusion.

Pour celui qui intervient également dans le champ des lumières, il assure

- Les préparations, test et installation du matériel lumières : consoles, projecteurs, gradateurs...
- La coordination des éléments du matériel lumières préparé selon les consignes éventuelles du régisseur lumière, ses chargement et déchargement ainsi que le nettoyage et le rangement en fonction des consignes
- La gestion et mise en œuvre du matériel via le pupitrage pendant la prestation

Pour celui qui intervient également dans le champ de l'audiovisuel, il assure :

- La préparation et l'installation des matériels vidéo, caméras,
- L'enregistrement vidéo
- Le montage et le mixage
- L'enregistrement sur des supports DVD, Internet...

Le technicien(ne) du son intervient généralement au sein d'une équipe dirigée par un ingénieur son, un régisseur son, ou un régisseur spectacle, dans laquelle peuvent intervenir d'autres techniciens son, lumière, vidéo.

Le technicien(ne) du son peut exercer son métier dans des salles de spectacles, de concert, sur des scènes en plein air, mais aussi dans des studios d'enregistrement ou encore sur des plateaux de télévision ou de cinéma. Il peut aussi exercer ses activités pour des conférences, des meetings...

Les horaires de travail sont souvent irréguliers, le soir, le week-end.

Les déplacements sont fréquents, et les cadres de travail sont diversifiés.

Les compétences attestées sont :

Préparation d'un événement-prestation sonore : gestion des personnes et des moyens techniques nécessaires à l'événement :

- 1 Identifier et gérer les personnes concernées par l'événement
- 2 Identifier et gérer les moyens techniques pour l'événement : concert, spectacle, enregistrement...
- 3 Identifier, préparer, conditionner et organiser le déplacement du matériel de sonorisation

Installation et réglage des supports techniques pour une prestation de type concert ou événementiel

- 1 Réaliser le câblage électrique
- 2 Installer et régler les systèmes de diffusion façade et retour : enceintes, amplificateurs, consoles son
- 3 Installer et régler le plateau

Installation et réglage des supports techniques pour une séance d'enregistrement studio

- 1 Installer et régler le studio d'enregistrement

Captation, exploitation et enregistrement sonores

- 1 Repérer les différents sons et langages musicaux afin de faire des choix artistiques et y adapter les systèmes de captation et diffusion
- 2 Effectuer la captation sonore en studio
- 3 Assurer l'exploitation sonore pour une prestation de type concert ou événementiel
- 4 Utiliser l'informatique en outil artistique
- 5 Assurer l'enregistrement du son en salle de concert

Post production, mixage, masterisation et diffusion :

- 1 Réaliser les ajouts sonores et le mixage son
- 2 Effectuer le mastering en studio

Pour l'option lumières :

- 1 Identifier les besoins matériels nécessaires à une installation d'éclairage dans le spectacle vivant
- 2 Lire et interpréter les documents nécessaires à la préparation de la prestation
- 3 Participer à l'installation du matériel lumière
- 4 Programmer et utiliser des pupitres traditionnels et spécialisés

Pour l'option vidéo :

- 1 Installer et raccorder les équipements vidéo
- 2 Procéder à l'enregistrement de la vidéo
- 3 Réaliser un montage vidéo simple, un mixage son, un DVD

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de technicien du son s'exerce généralement dans des structures des secteurs d'activités suivants :

- structures culturelles productrices de spectacles vivants : théâtres, salles de spectacles, cabarets, opéras, casinos, auditoriums...
- entrepreneurs de tournées, de bal, festivals...
- sociétés de prestation en événementiel : congrès, conventions, expositions, parcs de loisirs...
- collectivités territoriales (mairie, conseil généraux...), services publics pour musées, régies culturelles, médiathèques...
- prestataires de services intervenant dans la production ou la post production de musique : studios d'enregistrement
- sociétés de production audiovisuelle et chaînes de télévision

Soit actuellement près de 20 000 entreprises selon l' « Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant », dont la majorité sont des TPE de moins de 10 salariés, ce qui confirme la polyvalence nécessaire (lumières, audiovisuel) du Technicien du son. Ces professionnels sont parfois salariés en CDI mais la plupart du temps recrutés en CDD d'usage le temps du projet artistique : ils bénéficient souvent du régime des intermittents du spectacle. Il est possible que les techniciens du son créent eux mêmes leur propre entreprise sous des statuts juridiques variés (association, micro-entreprise individuelle, auto-entrepreneur, sarl...). Les femmes représentent aujourd'hui environ 20% des effectifs et sont présentes dans tous les domaines.

Selon les fonctions, l'appellation du métier peut être différente :

- Assistant(e) son - Preneur(se) de son, autrement appelé opérateur(trice) de prise de son ou perchiste - Technicien(ne) son - Opérateur(trice) de prise de son - Installateur(trice) exploitant événementiel - Assistant(e)-régisseur d'événement - Agent technique de spectacle - Technicien(ne) plateau - Technicien(e) de studio pour les musiciens - Mixeur et monteur son - Sonorisateur(trice) de spectacle de musiques actuelles - Assistant(e) éclairagiste - Régisseur lumières - Technicien(ne) éclairagiste - Assistant(e) vidéo - Opérateur(trice) de prise de vue - Opérateur(trice) VJing

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1507 : Montage et post-production

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

L1504 : Éclairage spectacle

Réglementation d'activités :

Il n'y a pas d'habilitation obligatoire pour exercer ce métier, mais seuls des personnels habilités peuvent intervenir sur une installation électrique. Ces habilitations étant délivrées par les employeurs, il est important que les titulaires de la présente qualification :
- soient aptes à définir le dimensionnement d'une installation basse tension, qu'elle soit permanente ou éphémère,
- disposent de connaissances élémentaires en électricité et connaissent les risques électriques, en conformité avec les prescriptions de la publication UTE C18-510 et avec la norme NF 15-100. L'attestation de formation à l'habilitation électrique (B1V) prouve la maîtrise de ces connaissances.

Il est souhaitable que les techniciens(nes) du son aient été sensibilisés sur les risques liés au bruit (Formation à la prévention des risques auditifs) ainsi que sur la législation du spectacle et les contraintes de sécurité d'un lieu accueillant du public.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

- 1 - Préparation, installation des supports techniques et câblage d'une prestation sonore de type concert ou d'une séance studio
- 2 - Préparation et réalisation d'une installation d'éclairage de spectacle vivant - Pupitrage
- 3 - Captation, exploitation et enregistrement sonore en studio ou en salle de concert
- 4 - Mixage, masterisation et diffusion en studio
- 5 - Réalisation d'une séance vidéo : captation, enregistrement sonore, montage et stockage

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est constitué de 6 personnes, pour moitié représentants des employeurs, et pour moitié des salariés. De plus au minimum 2/3 des membres du jury sont extérieurs à l'autorité délivrant la certification. * le Président : Directeur de l'IMCA et/ou de l'IMFP. * 1 intervenant de l'IMCA ou de l'IMFP représentant les salariés * 2 Personnes représentant les salariés (ingénieur du son, intermittent du spectacle) * 2 personnes représentant les employeurs (responsables de société de production, ou de spectacle ...)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est constitué de 6 personnes, pour moitié représentants des employeurs, et pour moitié des salariés. De plus au minimum 2/3 des membres du jury sont extérieurs à l'autorité délivrant la certification. * le Président : Directeur de l'IMCA et/ou de l'IMFP. * 1 intervenant de l'IMCA ou de l'IMFP représentant les salariés * 2 Personnes représentant les salariés (ingénieur du son, intermittent du spectacle) * 2 personnes représentant les employeurs (responsables de société de production, ou de spectacle ...)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury est constitué de 6 personnes, pour moitié représentants des employeurs, et pour moitié des salariés. De plus au minimum 2/3 des membres du jury sont extérieurs à l'autorité délivrant la certification. * le Président : Directeur de l'IMCA et/ou de l'IMFP. * 1 intervenant de l'IMCA ou de l'IMFP représentant les salariés * 2 Personnes représentant les salariés (ingénieur du son, intermittent du spectacle) * 2 personnes représentant les employeurs (responsables de société de production, ou de spectacle ...)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien du son options musiques actuelles ou vidéo" avec effet au 1 juin 2009, jusqu'au 25 novembre 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien(ne) son" avec effet au 25 novembre 2016, jusqu'au

19 juillet 2022.

Pour plus d'informations

Statistiques :

24 titulaires de la certification en moyenne par an

Taux d'insertion professionnelle moyen sur les 4 dernières années 59%

Autres sources d'information :

administration@imfp.fr

info@imca-provence.com

[IMCA](#)

[IMFP](#)

Lieu(x) de certification :

IMCA

74 place des Corps Saints

84000 AVIGNON

CIAM Centre d'Informations et d'Activités Musicales,

35 Rue Leyteire

33000 BORDEAUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- IMFP 95 Avenue Raoul Francou 13300 SALON DE PROVENCE

- IMCA 74 place des Corps Saints 84000 AVIGNON

- CIAM Centre d'Informations et d'Activités Musicales, 35 Rue Leyteire 33000 BORDEAUX

Historique de la certification :

Certification précédente : Technicien du son options musiques actuelles ou vidéo